

Le Journal

de l'île de la Réunion

23 mars 2018

Les élus votent la suppression de 28 postes

Infos

CCIR. En assemblée générale, les élus ont voté la suppression de 28 postes au sein de la Chambre de commerce et d'industrie. Première partie du plan social qui va coûter plus de 2 millions d'euros à la chambre consulaire.

Hier après-midi, les élus ont officiellement déclenché la première phase du plan social en assemblée générale en votant cette délibération à l'unanimité. En tout, ce sont 28 postes (15 postes occupés et 13 vacants) qui sont supprimés.

Dans la matinée, une commission paritaire régionale (CPR) s'était tenue en présence des syndicats (CGTR, FO et CFE-CGC). La veille, la CGTR avait envoyé une motion regrettant la non transmission de documents et réclamait la non tenue de cette CPR. *" Une atteinte à l'exercice du droit syndical, à l'exercice des missions et fonctions des IRP, ce refus de l'employeur de nous adresser les documents et autres dossiers préalablement à cette prochaine CPR ressemblant fâcheusement au délit d'entrave "*, pouvait-on lire.

Malgré tout, la commission a finalement eu lieu. *" Il s'agissait d'informer officiellement les syndicats sur l'ouverture de ce plan social. Un dossier technique sera envoyé aux représentants du personnel "*, précise Hubert Elisabeth, directeur général de la CCIR.

La CCIR n'a pas le choix à écouter son président Ibrahim Patel. Cette décision découle d'un contexte de restriction budgétaire nationale. *" Sur la période 2012-2017, la CCI a enregistré une baisse de ses recettes de taxe pour frais de chambre de 2,9 millions d'euros "*, précise le trésorier adjoint, Cyrille Rickmounie. Rien que pour l'année 2018, la ressource fiscale a été amputée de 800 000 euros.

Entre cette diminution et la perte des concessions portuaires et aéroportuaires, la chambre consulaire a vu fondre sa trésorerie de 9,1 millions d'euros. Et malgré les efforts de réductions des dépenses (-7,54% sur l'ensemble des services), la CCIR a procédé à la première partie de ce plan social.

Un plan qui aura tout de même un coût : 2,075 millions d'euros. Il s'agit pour les services de supprimer 15 postes sur la base du volontariat et des départs à la retraite ; et de supprimer 13 postes vacants. *" Cela nous évite de voir des agents de la CCIR postuler à ces postes "*, avance Hubert Elisabeth.

Le but de ce plan social est de ramener un résultat net d'exploitation positif à l'horizon 2019. Les élus ont tablé sur un résultat positif de 953 000 euros à cette période.

Mais cette première vague de suppression de postes devrait être suivie d'une seconde. Ibrahim Patel ne s'en est jamais caché dans nos colonnes (lire nos précédentes éditions). " *Nous avons actuellement 24 demandes de départs volontaires* ", souligne le président de la CCIR. La moitié de ces demandes pourrait être acceptée. De plus, la chambre de commerce a mandaté un cabinet d'audit sur le pôle formation.

A l'issue de cet audit - courant du mois de juin - de nouvelles décisions sociales douloureuses devraient être prises. Elles pourraient être accentuées si les réformes menées par l'Etat continuent d'affecter financièrement les chambres consulaires.

La CCIR vend ses terrains à Mauvilac

En novembre dernier, la chambre avait acté le principe d'une vente des terrains de la ZIC 1 située au Port. Une première cession a été validée en assemblée générale. Elle porte sur la vente de 42 125 m² à la société Mauvilac pour un montant de 4,6 millions d'euros. Une somme qui sera inscrite au budget prévisionnel de 2018.

Seuls les anciens élus peuvent soumissionner des marchés

Cette assemblée générale a été l'occasion pour les élus de voter le nouveau règlement intérieur. Un point a déclenché de nombreuses discussions. L'impossibilité pour les élus et anciens élus (familles comprises) de soumissionner des marchés avec la chambre consulaire. " *Un élu ne peut pas avoir de marché* ", rappelle Ibrahim Patel. Cela paraît évident. Par contre sur le dernier point, celui des " *anciens élus* ", il y a eu débat. Les élus actuels ont montré leur veto à cette " *option* " du règlement intérieur. Finalement, Ibrahim Patel a tranché lui-même. " *On peut enlever cette ligne et laisser les anciens élus contracter avec la chambre. Nous apporterons les modifications.* "

Le taux de la TACFE ne bouge pas

Les élus ont voté le maintien du taux de la taxe additionnelle à la cotisation foncière des entreprises à 1,75%.